

PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2016

FICHE RÉGIONALE GUYANE

DÉFINITIONS

L'entreprise agroalimentaire considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires » et la « fabrication de boissons ». L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80% des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

CHIFFRES-CLÉS

LES IAA EN GUYANE EN 2014



55,1

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **1,2** réalisés à l'export



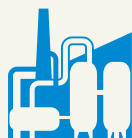
380

salariés au 31 décembre 2014



160

établissements



150

entreprises



10%

de l'emploi manufacturier régional



9,5%

du chiffre d'affaires manufacturier régional

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

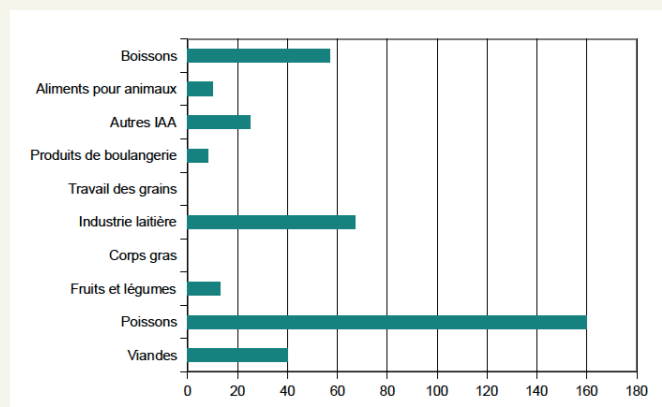
- l'artisanat commercial : 16,6 millions d'euros de CA, 275 salariés au 31/12/2014 et 117 établissements
- le commerce de gros : 16,2 millions d'euros de CA, 271 salariés au 31/12/2014 et 69 établissements

L'EMPLOI DANS LES IAA : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

La transformation de poissons, premier employeur des IAA en Guyane

EMPLOI PAR SECTEUR EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

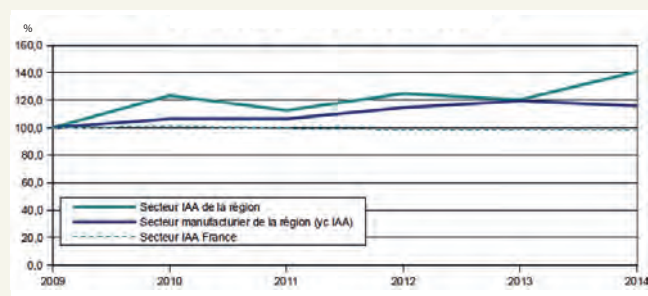


Champ : France - Etablissements des IAA.

L'emploi dans les IAA a augmenté de 40% depuis 2009

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI RÉGIONAL DANS LES IAA DEPUIS 2009

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

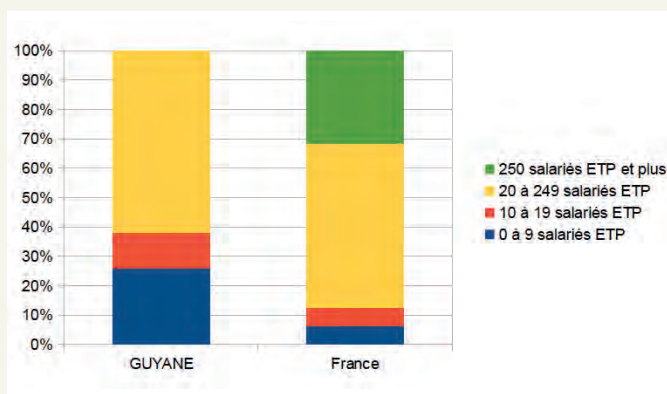


Champ : France - Etablissements des IAA.

L'emploi se concentre à plus de 60 % dans des établissements de 20 à 250 salariés

EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET PAR TRANCHE DE TAILLE EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

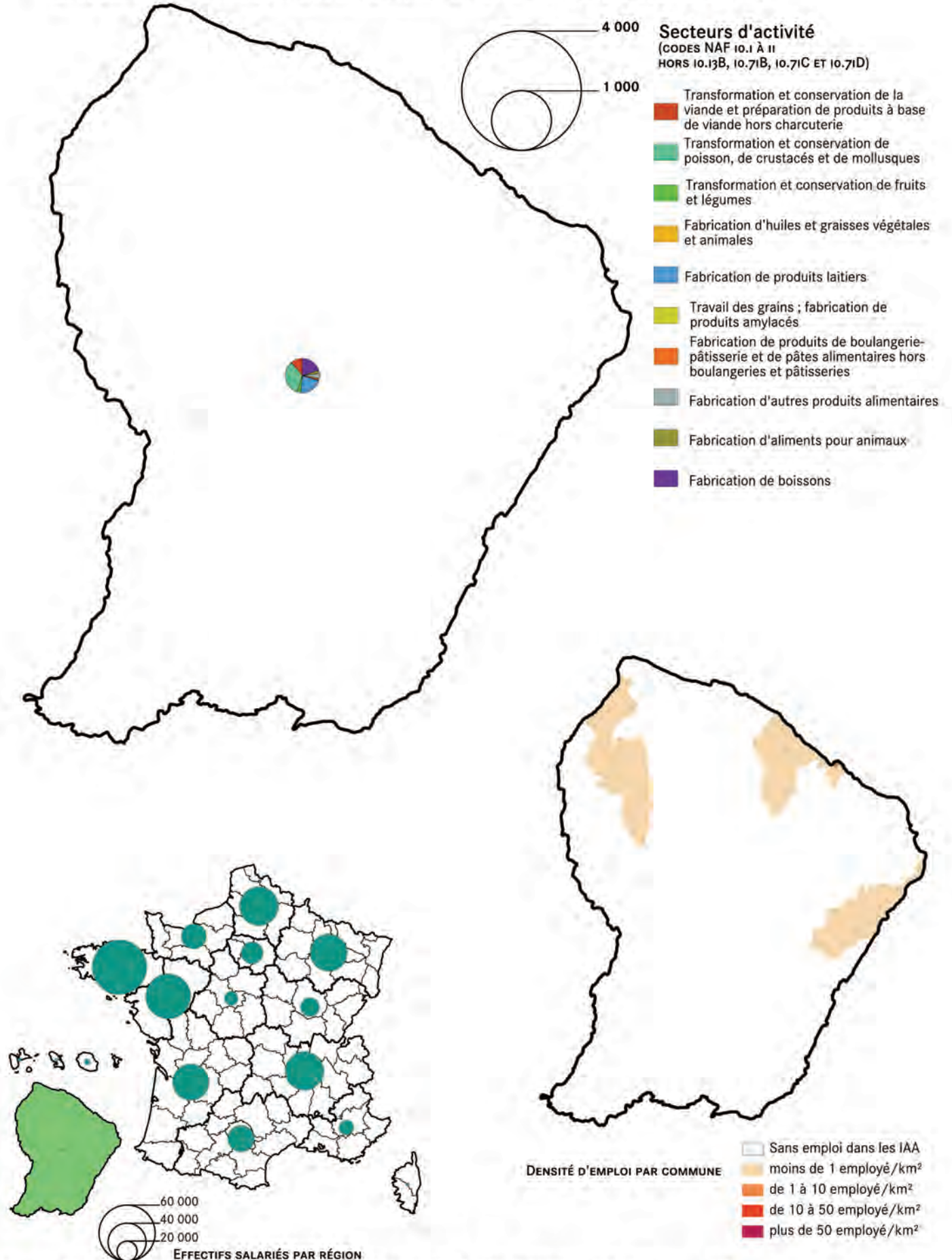


Source : Clap, Insee - traitements SSP.

Champ : France - Etablissements des IAA.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

EFFECTIFS SALARIÉS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014



ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

La filière agro-alimentaire Guyanaise compte 160 établissements (150 entreprises) réalisant un chiffre d'affaires de 55,1 millions d'euros et générant 380 emplois, soit 10% de l'emploi manufacturier régional. Le tissu industriel est récent et compte une forte proportion de micro-entreprises (37 établissements employeurs sur les 160). Les domaines prépondérants en termes de chiffre d'affaires sont les produits de la mer, la boulangerie pâtisserie et les fruits et légumes. L'export est à ce jour peu développé (2,14% du chiffre d'affaires global).

La Guyane compte donc à ce jour un faible nombre d'outils de transformation la rendant ainsi dépendante des importations de produits transformés de métropole, cependant les perspectives de développement sont majeures.

En effet, plusieurs facteurs contextuels créent une conjonction favorable :

- à l'horizon 2030, si les tendances démographiques se maintiennent, la Guyane sera peuplée de 442 000 habitants, soit un doublement de population entre 2007 et 2030¹ stimulant ainsi la demande locale ;
- le taux de couverture des différents marchés par l'approvisionnement local est faible et offre ainsi des perspectives de conquête de parts de marché aux entreprises guyanaises ;
- les contraintes d'ordre logistique, réglementaire et sanitaire freinent les possibilités d'importation de produits transformés en provenance des pays voisins (Brésil, Surinam,...), limitant ainsi la concurrence de ces pays ;
- la nouvelle collectivité territoriale de Guyane étudie des modifications de barème de l'octroi de mer susceptibles de rendre les produits locaux plus compétitifs (exonération d'octroi de mer de tous les intrants agricoles,...) ;

- la mise en place récente des interprofessions permet aujourd'hui de mieux structurer les filières et d'instaurer progressivement des synergies entre producteurs et utilisateurs des produits agricoles.

La qualité et l'originalité des espèces locales de poissons constituent un atout décisif de la filière pêche. Par ailleurs le faible coût « traditionnel » des produits de la pêche sur le marché Guyanais, s'il peut constituer un frein à l'investissement peut également être un atout pour développer les exportations. Les perspectives de développement de la filière reposent notamment sur :

- une meilleure structuration via notamment le développement en cours d'une interprofession pêche et aquaculture ;
- le développement des exportations et de la fabrication de produits transformés, comme l'illustre l'ouverture récente à la "COGUMER" (entreprise de produits de la pêche) d'un nouvel atelier innovant dédié à la fabrication de produits élaborés (steaks de poissons, boulettes de poissons,..) à base de poissons locaux agrémentés d'aromates et d'épices traditionnels de la cuisine créole.

Dans la filière fruits et légumes, les perspectives de développement sont importantes comme en témoigne le succès de l'entreprise "Délices de Guyane" (doublement de la production entre 2007 et 2016). Toutefois les industries se heurtent encore à d'importantes difficultés d'approvisionnement et à la nécessité d'une plus grande stabilité en matière de qualité et de prix. Par ailleurs, la transformation de produits régionaux comme le manioc, le wassaï et le cupuaçu mériteraient de faire l'objet de projets de développement plus nombreux.

En ce qui concerne la filière viande, l'agrément sanitaire du deuxième abattoir de la région dans l'Ouest Guyanais, per-

met aujourd'hui une augmentation des capacités d'abattage et une meilleure répartition des outils sur le territoire.

Les enjeux majeurs de la filière sont notamment :

- la promotion de la viande locale en mettant en avant ses spécificités (élevages hyper extensifs ou de petite taille, races rustiques,...)
- l'augmentation des capacités de stockage frigorifique des carcasses de découpe et de transformation de la viande.

En matière laitière, du fait d'une faible production locale, les produits transformés industriels sont fabriqués exclusivement à base de poudre de lait par Solam, franchisé de Yoplait. Pour autant, **une exploitation laitière misant sur la qualité et la transformation à partir de lait produit au sein de sa ferme émerge et trouve son marché. C'est le cas de "la ferme de lait-Quateur"** dont les produits (lait frais, yaourts, fromage blanc,...) sont désormais très présents dans la petite et la grande distribution guyanaise.

Quel que soit le secteur concerné, pour profiter pleinement des opportunités importantes qu'offre le territoire, en matière de développement des IAA les défis suivants seraient à relever :

- améliorer l'accompagnement technique et sanitaire des IAA, via la création de pôles agro-alimentaires autour des zones de production ou d'un centre technique agro-alimentaire Guyanais, afin notamment de sécuriser les approvisionnements des entreprises via une meilleure programmation de la production agricole ;
- accompagner plus précocement les porteurs de projets notamment les TPE d'un point de vue technique et financier pour éviter qu'ils soient relégués dans le secteur informel ;
- promouvoir les produits locaux et communiquer sur leurs conditions de production et leurs garanties de qualité.

¹ Rapport INSEE/AFD/IEDOM : Guyane, les enjeux liés à la croissance démographique

- Site internet
www.guyane.pref.gouv.fr
- Bpifrance, Direction régionale de Guyane
www.bpifrance.fr/Contactez-nous/Direction-regionale-Cayenne-Guyane
- MPI Guyane - Association des moyennes et petites industries de Guyane
www.mpiguyane.gf/accueil.php

Coordonnées de la DAAF

Cité Rebard
BP 5002
97305 CAYENNE CEDEX
Tél. : 05 94 29 63 30 (secrétariat) - Tél. : 05 94 29 63 74 (standard)
Fax : 05 94 29 63 63

– Fiche réalisée par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane –